Guide technique

## COMPÉTENCES GÉOGRAPHIQUES DES SPSTI SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

# Mise à jour de la cartographie

**Depuis 2023, Présanse met à jour une cartographie des compétences géographiques des SPSTI pour le secteur interprofessionnel, afin de tenir compte des fusions de SPSTI et des modifications des compétences géographiques. Pour la mise à jour de 2026, l'outil s'est enrichi d'une cartographie pour le secteur du BTP.**

La collecte des informations relatives au secteur interprofessionnel se fait tous les ans lors de l'enquête Qualios. L'équipe de Présanse remercie les nombreux Services ayant répondu, en envoyant un fichier Excel mis à jour contenant les codes communes INSEE correspondant au territoire de leur agrément. Pour le secteur du BTP, les données sont issues des agréments transmis, des sites web des Services et d'échanges avec les Services concernés.

Les Services peuvent vérifier cette carte en se rendant sur le lien suivant, qui reprend, à date, les informations collectées :

https://cdonline.articque.com/share/display/cartographie-des-agrements-des-spsti

En cas d'anomalies concernant le territoire d'agrément de votre Service pour les secteurs interprofessionnel et du BTP, merci de le signaler en envoyant le fichier Excel contenant **les codes communes (Codes INSEE)** de votre agrément à l'adresse suivante :

- p.derique@presanse.fr

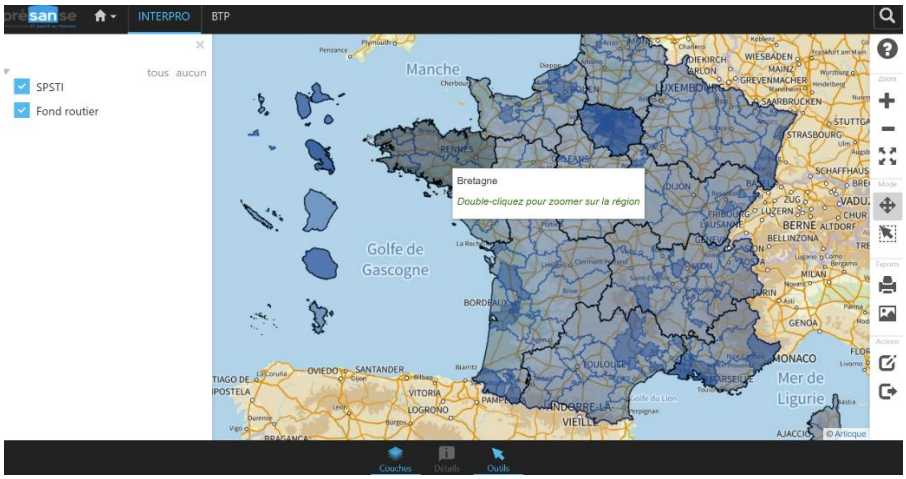
### Présentation de la cartographie des compétences territoriales des SPSTI sur le territoire national

Pour le secteur interprofessionnel comme pour le BTP, cette cartographie comprend trois niveaux :

Le premier niveau représente la France entière (métropolitaine, ainsi que la Corse et les DROM-COM). Le second niveau est le niveau régional avec en couleurs les territoires des Services et le troisième niveau affiche le siège social des SPSTI ainsi qu'une carte à télécharger avec les communes sur lesquelles le SPSTI sélectionné est compétent.

## PREMIER NIVEAU : LA FRANCE ENTIÈRE

Il faut tout d'abord sélectionner **Interpro** ou **BTP**




En déplaçant la souris sur la carte, les régions s'affichent. Les zones en bleu foncé correspondent aux territoires pour lesquels plusieurs Services sont compétents.

En bas de la fenêtre se trouvent :

- un onglet « couche » qui permet d'afficher le volet à gauche de l'écran,
- et l'onglet « outils » qui correspond au bandeau à droite de l'écran avec notamment les boutons pour zoomer ou dézoomer sur la carte.

## ACCÉDER AU NIVEAU RÉGIONAL (2e NIVEAU)

Pour déterminer quels Services sont compétents sur une région, deux possibilités existent :

- Cliquer sur la flèche à côté de la petite maison en haut à gauche de la page et sélectionner la région souhaitée (on prend ici pour exemple la Bretagne) : le 2e niveau (niveau régional) de la carte s'ouvre et apparaît la région sélectionnée avec en couleurs les territoires des Services,

OU (revenir au premier niveau en cliquant sur la maison).

- Passer la souris sur la carte et double cliquer sur la région choisie.




Lorsque deux Services sont compétents sur un même territoire, les deux couleurs des Services se superposent et les noms des deux Services apparaissent dans la bulle (lorsque la souris est dessus).

Pour afficher la compétence géographique d'un seul service, aller sur le volet de gauche et cliquer sur l'entonnoir à côté de la liste des services. Cochez et décochez le(s) Service(s) souhaité(s). Pour enlever cette fonction filtre, cliquer de nouveau sur l'entonnoir.

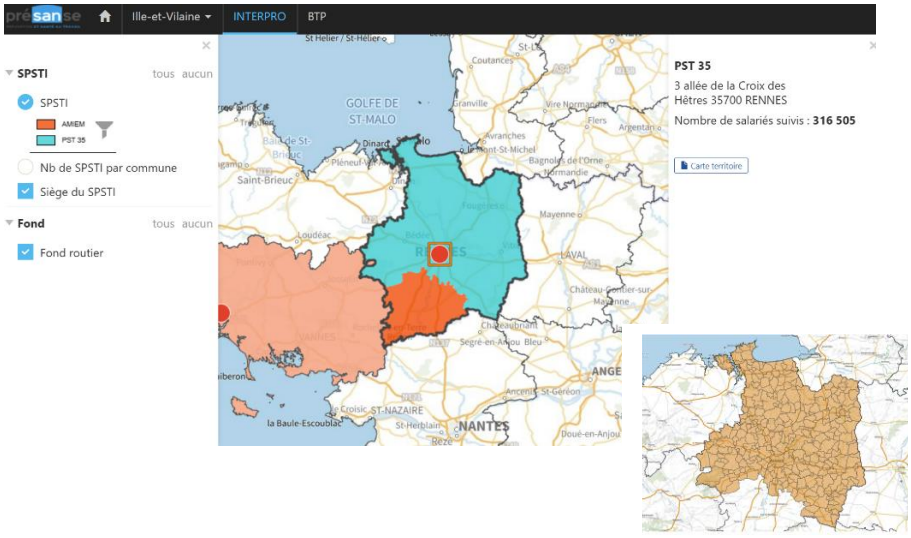
## ACCÉDER AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL ET COMMUNAL (3e NIVEAU)

Pour approfondir et chercher à savoir quel Service est compétent sur l'échelle du département en particulier (et donc passer au 3e niveau de la carte), là encore deux possibilités :

- Soit cliquer sur la flèche à côté de Bretagne et un menu déroulant avec les différents départements apparaît,

OU retour au niveau 2 avec menu déroulant.

- Soit double-cliquer sur le département qui vous intéresse (ici, on va prendre l'exemple de l'Ille-et-Vilaine).




- En passant la souris sur le département apparaît une bulle avec différentes informations : le nom de la commune, le nombre de Services compétents et le ou les noms des Services compétents sur la commune.
- Le point rouge correspond au siège social du SPSTI. Lorsque l'on clique dessus, un bandereau apparaît sur le côté avec le nom du SPSTI, son adresse, le nombre de salariés qu'il suit ainsi que la carte des communes sur lesquels il est compétent à télécharger en pdf.
- En cliquant sur l'onglet « données » en bas de la page, un tableau apparaît avec dans la première colonne le code commune INSEE, le nom de la commune dans la seconde colonne et le ou les codes Qualios du ou des Services compétents sur la commune dans la troisième colonne. Ce tableau est utile pour vérifier les données.
- L'icône des deux flèches obliques qui se font face permet d'afficher le tableau sur toute la page. Cliquer dessus à nouveau pour que la carte réapparaisse.
- Il est possible à tout moment de revenir sur la page d'accueil de la carte affichant la France entière en cliquant sur l'icône ⌂ (maison) en haut à gauche de la fenêtre. ■